

**COMMUNE DE VOID-VACON**

**L'an deux mil seize, le vingt-et-un septembre à 20h30**, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

**Etaient présents :** Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GENTER Bernard, Monsieur GAUCHER Alain, Madame BOKSEBELD Virginie, Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur LANOIS Vincent, Monsieur HENRY Christophe, Madame BERTIN Sabine, Madame PAUL Delphine, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame LANG Emmanuelle et Monsieur HUSSON Anthony.

**Absents avec pouvoir :**

Madame DEGRIS Monique donne pouvoir à Monsieur GENTER Bernard  
Monsieur LHERITIER Jean-Paul donne pouvoir à Madame LIEGEOIS Isabelle  
Monsieur ROUX Patrice donne pouvoir à Madame BOKSEBELD Virginie  
Madame DE PRA Catherine donne pouvoir à Madame ROCHON Sylvie  
Monsieur HONORE Samuel donne pouvoir à Monsieur GAUCHER Alain

**Absent sans pouvoir :** Madame PINTAURI Angélique

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur GAUCHER Alain a été élu **secrétaire**.

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 22/09/2016 et affiché le compte-rendu de cette séance le 23/09/2016
--

**Date de convocation :** 14 septembre 2016

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 août 2016
- Rapport annuel sur le service public de l'assainissement collectif 2015
- Rapport annuel sur le service public de l'assainissement non collectif 2015
- Rapport annuel sur le service public de l'eau potable 2015
- Désignation des bénéficiaires solvables (garants) et validation du règlement pour la saison 2016-2017 des affouages
- Validation du règlement des cimetières communaux et actualisation des tarifs des concessions et du columbarium
- Vente du bien immobilier sis 88 Rue de l'Amiral Roussin, Paris 15<sup>ème</sup>, (legs de Mme PERIGNON)
- Partage de la cour commune aux habitations sises 1 et 3 rue des écoles
- Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement arboré d'une aire de stationnement ruelle des écoles
- Avis sur la demande de renouvellement partiel d'autorisation d'exploiter une carrière sur le territoire de la commune de Troussey par la société « GSM »
- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Affaires diverses

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 août 2016**

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du compte rendu faisant office de procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

**Délibération n° 16-42 : Rapport annuel sur le service public de l'assainissement collectif 2015**

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal **adopte à l'unanimité** des membres présents ou représentés le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015 de la commune de VOID-VACON. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

**Délibération n° 16-43 : Rapport annuel sur le service public de l'assainissement non collectif 2015**

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal **adopte à l'unanimité** des membres présents ou représentés le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2015 de la commune de VOID-VACON. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

**Délibération n° 16-44 : Rapport annuel sur le service public de l'eau potable 2015**

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal **adopte à l'unanimité** des membres présents ou représentés le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015 de la commune de VOID-VACON. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

**Délibération n° 16-45 : Désignation des bénéficiaires solvables (garants) et validation du règlement pour la saison 2016-2017 des affouages**

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à la démission des bénéficiaires solvables (garants) des affouages par courrier en date du 1<sup>er</sup> juin dernier, il est nécessaire de désigner 3 nouveaux bénéficiaires solvables (garants) pour délivrer les affouages. Un courrier informant de cette démission accompagné d'un appel à candidature a été envoyé le 27 juin à l'ensemble des affouagistes des saisons 2015 et 2016.

Trois candidatures sont parvenues, à savoir celles de Messieurs Mickael HOSNELD, Bernard CHALON et Sébastien CHALON

D'autre part, l'adjoint au Maire, Madame Virginie BOKSEBELD présente le règlement des affouages qui a été un peu modifié par rapport à celui validé par le Conseil le 15 juin dernier. La commission forêt a émis un avis favorable le 20 septembre dernier sur ces modifications.

Madame le Maire propose au Conseil d'adopter le règlement des affouages tel que présenté et de désigner les 3 garants pour la saison 2016-2017 des affouages.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés:

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

- **Valide** le règlement des affouages

- **Désigne** comme bénéficiaires solvables (garants) pour la saison 2016-2017 des affouages Messieurs Mickael HOSNELD, Bernard CHALON et Sébastien CHALON

**Délibération n° 16-46 : Validation du règlement des cimetières communaux et des tarifs des concessions et des sites cinéraires (columbarium et caveaux-urnes)**

Madame le Maire présente au conseil Municipal le projet de règlement des cimetières qui s'applique aux deux cimetières communaux de VOID et de VACON et qui définit l'ensemble des règles qui permettent une utilisation paisible des lieux.

D'autre part, elle propose de réévaluer les tarifs des concessions du cimetière et du columbarium à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, ces derniers n'ayant pas évolués depuis 2002.

Actuellement, les tarifs applicables dans les cimetières communaux sont les suivants :

Cimetière :

- Concession de 30 ans : 50 euros
- Concession de 50 ans : 80 euros
- Concession perpétuelle : 200 euros

Columbarium :

- Concession de 10 ans : 305 euros
- Concession de 20 ans : 580 euros
- Concession de 30 ans : 854 euros

Madame le Maire propose :

- de supprimer les concessions perpétuelles
- de créer des emplacements pour des caveaux urnes dans les deux cimetières communaux
- de créer un emplacement pour le jardin du souvenir et un emplacement pour le columbarium dans le cimetière de Vacon.

Elle propose donc au Conseil Municipal de fixer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 :

Cimetière :

- Concession de 30 ans : 100 euros
- Concession de 50 ans : 160 euros

Columbarium :

- Concession de 10 ans : 350 euros
- Concession de 20 ans : 600 euros
- Concession de 30 ans : 900 euros

Caveaux-urnes :

- Concession de 30 ans : 80 euros
- Concession de 50 ans : 140 euros

## COMMUNE DE VOID-VACON

**Délibération n° 16-46 : Validation du règlement des cimetières communaux et des tarifs des concessions et des sites cinéraires (columbarium et caveaux-urnes) (suite)**

Après présentation du règlement municipal des cimetières communaux, de la proposition de création et des propositions de réévaluation des tarifs des concessions du cimetière et du columbarium, le conseil municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **de créer** les emplacements des caveaux urnes dans les deux cimetières communaux -
- **de créer** les emplacements du jardin du souvenir et du columbarium dans le cimetière de Vacon.
- **d'approuver** le règlement des cimetières communaux tel qu'il est annexé à la présente délibération
- **de valider** les tarifs ci-dessus des concessions des cimetières, des columbariums et des caveaux urnes applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

**Délibération n° 16-47 : Vente du bien immobilier sis 88 Rue de l'Amiral Roussin, Paris 15<sup>ème</sup> (legs de Mme PERIGNON)**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a accepté lors de sa séance du 21 mai 2014 un legs de Madame PERIGNON pour des opérations d'investissement relatives au Fardier de Cugnot (avec un pourcentage de 5% du legs pour la Maison de retraite ETIENNE – DUPRE de VOID-VACON et de 5% du legs également pour le foyer de CACHAN).

La succession de Madame PERIGNON comprend un bien immobilier situé 88 rue de l'Amiral Roussin, Paris 15<sup>ème</sup>. Cet appartement est de type F2 de 40,52 m<sup>2</sup> situé au 2<sup>ème</sup> étage. Un acquéreur propose d'acheter ce bien pour un montant de 338 000 euros, hors frais de négociation de 20 000 euros à la charge de l'acquéreur. Madame le Maire précise que l'avis de France-Domaine n'a pas été sollicité pour cette vente, cet avis n'étant que facultatif pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Madame le Maire demande donc aux conseillers de se prononcer sur la vente de ce bien immobilier à ces conditions.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

- **Accepte** de vendre le bien immobilier situé 88 rue de l'Amiral Roussin, Paris 15<sup>ème</sup> pour un montant de 338 000 euros (hors frais de négociation de 20 000 euros à la charge de l'acquéreur)
- **Dit** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur
- **Charge** le Maire d'effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour cette vente

**Délibération n° 16-48 : Partage de la cour commune aux habitations sises 1 et 3 ruelle des écoles**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acquis la maison sise 3 ruelle des écoles afin d'y aménager une aire de stationnement.

Cette propriété a une cour commune de 96 m<sup>2</sup> avec la maison sise 1 ruelle des écoles. Il a été décidé de partager cette cour commune cadastrée BH173 entre les deux habitations suivant un bornage effectué par un géomètre annexé à cette délibération.

Ceci permettra d'une part que l'habitation sise 1 ruelle des écoles ait une cour privée et que l'autre partie de cette cour commune soit intégrée dans l'aménagement du parking envisagé par la collectivité.

Madame le Maire propose donc au conseil Municipal d'accepter ce partage de la cour commune à ces deux habitations et de payer pour moitié les frais de bornage et de notaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **Accepte** le partage de la cour cadastrée BH 173 d'une contenance de 96 m<sup>2</sup> tel que défini dans la modification du parcellaire cadastrale annexé
- **Dit** que les frais de notaire et de bornage relatifs à ce dossier seront pris en charge pour moitié par la collectivité et pour moitié par le propriétaire de la maison sise 1 ruelle des écoles.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

**Délibération n° 16-49 : Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement arboré d'une aire de stationnement ruelle des écoles**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé le plan de financement prévisionnel lors de la séance du 29 mars dernier du projet d'aménagement arboré d'une aire de stationnement ruelle des écoles élaboré par SETRS, le maître d'œuvre. Ce projet consiste en la création de 18 places de stationnement dont une place handicapée avec un passage sécurisé pour les piétons et les écoliers et est évalué à 188 845,25 € HT, frais de maîtrise d'œuvre de 3500 € HT compris.

## COMMUNE DE VOID-VACON

**Délibération n° 16-49 : Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement arboré d'une aire de stationnement ruelle des écoles (suite)**

Le Maire précise que l'Etat via la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) participe à hauteur de 20 % sur l'ensemble du projet et que le GIP Objectif Meuse a accordé une subvention de 40% pour l'ensemble du projet hors désamiantage et démolition et achat de mobilier urbain.

Elle informe l'assemblée que ce projet est éligible au titre des amendes police avec la création des places de stationnement et la mise en sécurité des piétons et des écoliers dans cette ruelle. Elle propose donc au Conseil de demander des subventions au Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, **décide de solliciter** l'aide financière du Conseil Départemental de la Meuse au titre des amendes de police pour le projet d'aménagement arboré d'une aire de stationnement ruelle des écoles

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

**Délibération n° 16-50 : Avis sur la demande de renouvellement partiel d'autorisation d'exploiter une carrière sur le territoire de la commune de Troussey par la société « GSM »**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique relative à une demande de renouvellement partiel d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires sur le territoire Commune de TROUSSEY au lieu-dit « Sur les Glissants » par la société « GSM » se déroule du lundi 19 septembre 2016 au vendredi 21 octobre 2016 inclus.

La Commune étant située dans le périmètre réglementaire prévu par la nomenclature des installations classées, il convient au Conseil Municipal de formuler un avis sur ce projet.

Après avoir présenté le projet, Madame le Maire demande à l'assemblée de donner son avis sur ce dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, émet un avis **favorable à l'unanimité** des membres présents ou représentés sur ce projet.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

**Objet : Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014

► Marché de fourniture: Achat de produits d'entretien pour les écoles élémentaire et maternelle à la Société L'EQUIPIER pour un montant de 1272.29 € TTC

► Marché de travaux: Réparation de la débroussailleuse confiée à la SARL AGRI MECA THIEBLEMONT pour un montant de 126,60 € TTC

► Marché de fourniture: Remplacement d'un vitrage à l'école maternelle confiée à la SARL HOUSSARD pour un montant de 281,82 € TTC

► Marché de travaux: signature de l'avenant n°1 avec le titulaire du lot n°6 « Revêtements de sols / Peinture» (SARL RAIWISQUE) concernant la restructuration et l'extension de l'école élémentaire du petit ruisseau de VOID-VACON de 3 362,11 € HT représentant une plus-value de 6,68 % (Rénovation des peintures des 2 dégagements RDC menant aux salles de classes N°3, 4 et 5 du bâtiment B existant)

► Marché de travaux: Dépose de l'ancien garde-corps et fabrication et pose d'un nouveau garde-corps de l'école maternelle suite sinistre confiées à la SARL GENTIL pour un montant de 400,00 € HT

► Marché de travaux: Fabrication et pose de grilles de fenêtre au bungalow installé au terrain de football confiées à la SARL GENTIL pour un montant de 1 500,00 € HT

► Marché de travaux: Programme des travaux 2016 de la voirie de VOID-VACON attribuée à la société COLAS EST pour un montant de 69 464,00 € HT

► Marché de fourniture : Achat de nounours personnalisés au nom de la commune offert pour la naissance des enfants habitant à VOID-VACON confié à la Société EDITIONS EVENEMENTS ET TENDANCES pour un montant de 306.95 TTC.

► Marché de service: Vérifications périodiques 2016 des appareils, des aires de jeux et des bâtiments communaux attribuées au groupe CADET pour un montant de 1 870,00 € HT

► Marché de fourniture: location d'un bungalow sanitaire solo pendant les travaux de l'école élémentaire du petit ruisseau confiée à la société VIVALOR pour un montant de 175,00 € HT mensuel (plus 190 € HT pour frais de mise en place et retrait)

► Marché de travaux: signature de l'avenant n°1 avec le titulaire du lot n°1 « Gros œuvre / Démolitions / Charpente métallique / Aménagements extérieurs » (SARL HCT) concernant la restructuration et l'extension de l'école élémentaire du petit ruisseau de VOID-VACON de 1 106,50 € HT représentant une plus-value de 0,39 % (Réalisation de travaux complémentaires portant sur le remplacement des grillages sur les murs de clôture de la cour de récréation)



COMMUNE DE VOID-VACON

**Objet : Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)**

► Marché de travaux: Mise à la cote de 22 tampons de regard attribués à la société CHARDOT TP pour un montant global de 3 080,00 € HT(140,00 € HT l'unité)

► Marché de travaux: signature de l'avenant n°1 avec le titulaire du lot n°8 « Electricité » (ABI ELECTICITE) concernant la restructuration et l'extension de l'école élémentaire du petit ruisseau de VOID-VACON de 5 545,00 € HT représentant une plus-value de 25,21% (notamment réalisation de travaux complémentaires portant sur la mise en place de sonneries de fin de cours et de confinement (messages PPMS) rendue obligatoire suite à l'instruction du ministère de l'éducation nationale du 29 juillet 2016 relative aux mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires à la rentrée scolaire 2016 pour un montant global de 4 534,00 € HT)

► Marché de service: Formations sur le logiciel JVS MAIRISTEM pour la dématérialisation des paies et pour les élections (tenue d'un scrutin et outils d'édition) pour un montant global 420,00 € TTC

Le conseil municipal **prend acte** de ces décisions.

**Questions diverses**

Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40**

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 août 2016****Délibération n° 16-42 :** Rapport annuel sur le service public de l'assainissement collectif 2015**Délibération n° 16-43 :** Rapport annuel sur le service public de l'assainissement non collectif 2015**Délibération n° 16-44 :** Rapport annuel sur le service public de l'eau potable 2015**Délibération n° 16-45 :** Désignation des bénéficiaires solvables (garants) et validation du règlement pour la saison 2016-2017 des affouages**Délibération n° 16-46 :** Validation du règlement des cimetières communaux et des tarifs des concessions et des sites cinéraires (columbarium et caveaux-urnes)**Délibération n° 16-47 :** Vente du bien immobilier sis 88 Rue de l'Amiral Roussin, Paris 15ème (legs de Mme PERIGNON)**Délibération n° 16-48 :** Partage de la cour commune aux habitations sises 1 et 3 ruelle des écoles**Délibération n° 16-49 :** Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement arboré d'une aire de stationnement ruelle des écoles**Délibération n° 16-50 :** Avis sur la demande de renouvellement partiel d'autorisation d'exploiter une carrière sur le territoire de la commune de Troussey par la société « GSM »**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT****Affaires diverses**

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	
Alain GAUCHER	
Virginie BOKSEBELD	
Monique DEGRIS	<b>Procuration à Bernard GENTER</b>
Jean-Paul LHERITIER	<b>Procuration à Isabelle LIEGEOIS</b>
Patrice ROUX	<b>Procuration à Virginie BOKSEBELD</b>
Joël GRISVARD	
Catherine DE PRA	<b>Procuration à Sylvie ROCHON</b>
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	
Sabine BERTIN	
Delphine PAUL	
Isabelle LIEGEOIS	
Emmanuelle LANG	
Angélique PINTAURI	<b>Absente</b>
Anthony HUSSON	
Samuel HONORE	<b>Procuration à Alain GAUCHER</b>